

	REPERTOIRE DES METIERS	VILLE DE FLERS
	AGENTE/AGENT D'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS SPORTIVES DE PLEIN AIR	
	DIRECTION DU PATRIMOINE ET DES SPORTS	
AGENT	A recruter	
IDENTIFICATION	FICHE DE POSTE	Octobre 2022
<i>Direction/Service</i>	Direction de la Ville de Flers mutualisée avec la Flers Agglo Direction des Espaces Publics et du Patrimoine /Service des sports et salles	
<i>Cadre d'emplois</i>	Adjoints techniques territoriaux	
<i>Groupe de fonction</i>	C2-2 agent d'exploitation	
<i>Cadre responsable</i>	Agent de maîtrise	
<i>Relations fonctionnelles</i>	Usagers (scolaires, associatifs, grand public), agents du service, responsable de l'équipe et responsables du service, agents des services techniques, élus.	
<i>Lieu de travail</i>	Embauche au : 1 – Stade du Hazé – rue Pierre de Coubertin – 61100 Flers 2 - Golf du Houlme – 61100 La Selle La Forge	
<i>Cycle de travail Horaires</i>	Cycle hebdomadaire 36 heures du lundi au vendredi, les horaires sont 8h00/12h00 – 13h30/17h30 : - En hiver, 26 semaines à 32 heures sur 4 jours - En été, 26 semaines à 40 heures sur 5 jours	
<i>Sujétions</i>	Intervention hors horaires si nécessité	
<i>Conditions d'exercice</i>	Travaille seul ou en équipe Port des vêtements de travail (EPI) obligatoire Pénibilité physique : Port des charges lourdes + station debout prolongé Disponibilité et adaptabilité aux usagers avec risque de tensions 6 mois avec l'équipe d'entretien du golf du Houlme : Avril à octobre 6 mois avec l'équipe d'entretien des équipements sportifs de plein air (hors golf) : Octobre à avril	
<i>Références Document Unique Evaluation Risques</i>	Rattachement à la famille des « Agent d'exploitation des installations sportives »	
DEFINITION		
<p>L'agente/agent effectue, sous l'autorité du responsable du service, les travaux nécessaires au nettoyage et à l'entretien des équipements sportifs de plein air.</p> <p>Elle/Il assure la surveillance des équipements et des usagers et veille au respect des normes de sécurité.</p> <p>Elle/Il participe à l'organisation des manifestations sportives de l'équipement.</p> <p>Elle/Il accueille et renseigne les usagers.</p>		

	MISSIONS	ACTIVITES
	OPERATIONNELLES	PRINCIPALES
1	Assure l'entretien des terrains de sports	<ul style="list-style-type: none"> • Organise méthodiquement son travail en fonction du planning, des consignes orales et écrites et de l'utilisation des locaux • Nettoie son secteur • Vérifie l'état du matériel sportif (buts, filets, pare-ballon...) • Répare les terrains après les matches : rebouchage, engazonnement, plaquage • Effectue les travaux de tonte • Trace les terrains selon les normes fédérales • Effectue le traitement sélectif des gazons en tenant compte du choix et du dosage du produit en fonction des surfaces à traiter et de la météo • Assure l'entretien mécanique des terrains de sport : sablage, compactage, piquage, scarification, défeutrage, regarnissage, fertilisation • Utilise les systèmes d'irrigation • Entretien des terrains stabilisés : passage de la grille, désherbage, traçage
2	Entretient le parcours de golf	<ul style="list-style-type: none"> • Entretien des greens : tonte, enlever la rosée, roulage, top-dressing, scarification, aération sablage... • Entretien des départs : aération, top-dressing et balayage, fertilisation • Entretien des fairways : balayage, tonte • Entretien des roughs : tonte • Entretien des bunkers : apport de sable, ratissage, désherbage, découpage des bordures...
3	Assure l'entretien des espaces verts et cours d'eau	<ul style="list-style-type: none"> • Gère les déchets • Tond les pelouses • Entretien des haies, massifs de rosiers et d'arbustes : taille, désherbage, paillage, arrosage • Entretien des arbres : taille, suivi du tuteurage, arrosage • Entretien des cours d'eau : entretien des berges, ramassage des déchets • Effectue les travaux de désherbage : désherbage thermique ou mécanique • Effectue des travaux de création : engazonnement, plantation...
4	Entretien courant et rangement du matériel utilisé	<ul style="list-style-type: none"> • Nettoie et entretient les matériels et les machines après usage • Assure l'entretien courant du matériel espaces verts : nettoyage, graissage, crevaison • Range méthodiquement les produits après utilisation • Sépare les produits toxiques des autres
5	Prend toutes mesures relatives à la sécurité des utilisateurs, du public et des biens	<ul style="list-style-type: none"> • Vérifie le bon état de fonctionnement des équipements et matériels • Détecte les anomalies et les risques d'accidents • Veille à l'accès aux locaux et au bon usage des équipements pour garantir la sécurité des utilisateurs, du public et des biens • Fait respecter le règlement intérieur et les consignes de sécurité • Alerte les services de secours en cas d'urgence • Rend compte des incidents
6	Est un interlocuteur privilégié pour les joueurs et le club	<ul style="list-style-type: none"> • Sur le terrain, renseigne et informe les joueurs • Est en relation régulière avec les clubs, les éducateurs
7	Entretient les locaux et assure la maintenance des matériels	<ul style="list-style-type: none"> • Effectue les petites réparations de première nécessité • Ramasse et lave les balles • Suit et effectue l'entretien des machines (vidange, affutage, graissage...) • Suit les réparations les plus lourdes externalisées
	OPERATIONNELLES	SPECIFIQUES OU OCCASIONNELLES
8	Participe à l'organisation de manifestations sportives organisées par la ville de Flers ou Flers Agglo, ou dont la Ville de Flers ou Flers Agglo sont partenaires	<ul style="list-style-type: none"> • Déplace et met en place des équipements sportifs, barrières, tables, chaises... • Installation de tapis et matériels divers
9	Participe aux travaux de déneigement	<ul style="list-style-type: none"> • Déneige les accès principaux des installations sportives et met en place les produits de salage pour la sécurité des usagers

COMPETENCES

1 SAVOIR	<p>BEP ou Bac professionnel aménagement paysager</p> <p>Connaître les techniques d'entretien des terrains de sport et des espaces verts Connaître les règlements des différents sports</p> <p>Permis B Autorisation de conduite tracteur et tondeuse autoportée Certiphyto</p>
2 SAVOIR FAIRE	<p>Savoir entretenir les terrains de sports et les espaces verts en général et utiliser le matériel de motoculture (tracteur, tondeuse autoportée, débroussailleuse, tronçonneuse...)</p> <p>Connaissance des activités pratiquées dans les équipements et des règlements fédéraux correspondantes</p> <p>Maitrise de l'utilisation et de la mise en place des équipements et matériels</p> <p>Capacité à mettre en pratique les techniques de négociation, de médiation et de gestion des conflits</p> <p>Connaître les normes et les procédures de montage et démontage des équipements et matériels sportifs, et les techniques de maintenance et d'entretien du matériel</p> <p>Connaissance des procédures d'alerte et de secours, des acteurs de la sécurité (police, Service d'Incendie et de Secours, SMUR...) et des principes et gestes de secourisme</p>
3 SAVOIR ETRE	<p>Travailler avec rigueur</p> <p>Avoir le sens du contact</p> <p>Savoir être autonome et prendre des initiatives tout en rendant compte</p> <p>Montrer du goût pour le travail en équipe</p> <p>Disposer d'un bon relationnel avec le public et les utilisateurs</p> <p>Savoir organiser méthodiquement son travail en fonction du planning et des consignes orales et écrites</p> <p>Etre disponible</p> <p>Faire preuve de discrétion</p> <p>Respecter l'image du service public</p>
EVOLUTION (le cas échéant)	Dans le cadre d'emplois.
OBSERVATION	La présente fiche n'est qu'un cadre indicatif susceptible d'évolution en fonction des nécessités du service.